

## Chapitre 8 - Illusions et lenteurs du Ministère de l'Éducation nationale

Ce dernier chapitre dresse un constat sévère : **l'Éducation nationale parle d'inclusion, mais agit avec lenteur, incohérence et méconnaissance du terrain.** Derrière les grandes déclarations sur l'égalité des chances, le système français reste figé dans un modèle centré sur les élèves entendants. L'école de la République prétend accueillir tous les enfants, mais continue à exclure silencieusement les élèves Sourds.

Depuis vingt ans, les textes officiels se multiplient : lois, circulaires, plans d'action. Tous promettent l'inclusion et le libre choix linguistique. Mais dans les faits, ces promesses se heurtent à une réalité bien différente. **La majorité des établissements ne disposent pas d'enseignants Sourds comme modèles linguistiques, d'enseignants signants, d'interprètes ni de classes bilingues stables.** Les familles qui demandent un enseignement en LSF se voient souvent opposer le manque de moyens ou de personnel formé. Ce décalage constant entre le discours et la réalité traduit une illusion : celle d'une inclusion de façade.

L'Éducation nationale revendique une approche "adaptée". Mais adapter n'est pas transformer. Les élèves Sourds restent évalués, enseignés et orientés selon des critères pensés pour des élèves entendants. La LSF est tolérée, jamais valorisée. Elle n'est pas considérée comme un outil d'accès au savoir, mais comme une "aide" parmi d'autres. **Tant que la pédagogie reste pensée à travers le prisme de la voix et de l'audition, les élèves Sourds seront toujours en décalage.**

Cette inertie s'explique d'abord par la **lenteur du système administratif.** La création de chaque classe bilingue ou de chaque poste d'enseignant signant se heurte à des procédures interminables. Depuis la reconnaissance de la LSF en 2005, aucune politique nationale cohérente n'a été mise en place. Les pôles bilingues survivent grâce à la volonté de quelques acteurs locaux, souvent épuisés et isolés. Cette absence de stratégie globale crée une inégalité flagrante entre territoires : un enfant Sourd n'a pas les mêmes droits selon le département où il naît.

Le chapitre souligne aussi une illusion statistique : le ministère se félicite d'accueillir de plus en plus d'élèves Sourds dans les classes ordinaires. Mais cette présence numérique masque une exclusion symbolique. **Être présent n'est pas être inclus.** Un élève Sourd seul dans une classe d'entendants, sans pair signant ni interprète, reste coupé du groupe, du langage et du savoir. L'inclusion se réduit alors à une posture administrative, sans effet sur la réussite réelle des enfants.

La désorganisation interne du ministère aggrave encore la situation. Les rectorats, les inspecteurs, les enseignants référents et les établissements agissent chacun selon leurs moyens, sans coordination claire. Les projets individualisés se perdent dans la bureaucratie. Il n'existe aucune instance centrale réellement chargée de piloter la politique éducative des enfants Sourds. Cette absence de gouvernance produit des inégalités et décourage les familles, contraintes de se battre pour chaque aménagement.

Le chapitre met aussi en avant un problème plus profond : **le manque de formation.** La plupart des enseignants n'ont reçu aucune sensibilisation à la surdité ou à la LSF. Ils ignorent

souvent la structure visuelle de la langue et ses apports cognitifs. Résultat : de nombreux malentendus pédagogiques, des évaluations injustes et des élèves en difficulté qui finissent par se décourager. Le manque de compétences crée une forme d'impuissance collective : chacun fait "comme il peut", sans cadre ni soutien. De plus aucune formation destinée à la pédagogie bilingue Sourde n'existe officiellement aujourd'hui, laissant ainsi les professionnels Sourds en marge, eux aussi non reconnus.

Cette situation révèle un blocage culturel. L'Éducation nationale continue de valoriser la parole comme instrument unique du savoir. Elle peine à reconnaître qu'on peut apprendre, penser et réussir autrement. **Reconnaître la LSF comme langue d'enseignement à part entière serait une révolution symbolique : cela reviendrait à affirmer qu'on peut être pleinement élève sans entendre.** Or, ce pas décisif n'a jamais été franchi.

La Fédération Nationale des Sourds de France insiste aussi sur la responsabilité politique de cette lenteur. Derrière les retards et les promesses non tenues, il y a une difficulté à accepter la diversité linguistique au sein de la République. Admettre que des enfants puissent être instruits dans une autre langue que le français oral, c'est remettre en cause la norme scolaire dominante. C'est cette résistance idéologique, plus encore que le manque de moyens, qui freine le changement.

Pour sortir de l'impasse, le chapitre propose plusieurs leviers clairs : former tous les enseignants à la LSF et à la culture Sourde, garantir la présence d'interprètes qualifiés, stabiliser les filières bilingues et impliquer les professionnels Sourds dans la conception des politiques éducatives. Ce n'est qu'en donnant une place réelle à la langue des signes dans le système scolaire qu'on pourra construire une éducation équitable.

La conclusion est sans détour : **l'Éducation nationale ne souffre pas d'un manque de textes, mais d'un manque de courage.** Elle parle d'inclusion sans en assumer les conséquences concrètes. Sa lenteur ne relève pas de la prudence, mais du renoncement. En retardant la mise en œuvre de véritables politiques bilingues, elle prive les enfants Sourds d'un droit fondamental : celui d'apprendre dans leur langue.

Tant que le ministère continuera à promettre sans agir, il restera fidèle à son paradoxe : un ministère de l'Éducation qui oublie d'écouter ceux qu'il doit instruire. L'inclusion ne se mesure pas en nombre d'élèves intégrés, mais en qualité d'accès au savoir. **Inclure, ce n'est pas placer un enfant à l'école, c'est lui donner les moyens d'y grandir.**